

**Les politiques de l'Union Européenne
pour les droits des femmes : progrès et limites
Michèle Vianès 2 octobre 2010 – Saint Ouen**

Cycle de conférences 2009 - 2010

« Histoire de notre Europe - les mouvements citoyens et politiques en Europe de 1945 à nos jours »

L'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie est un principe élevé au rang de droit fondamental et de valeur commune de l'Union européenne depuis la signature du traité de Rome en 1957.

Or, dans la plupart des États membres de l'UE, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas une réalité en Europe en 2009, l'écart entre le *de jure* et *de facto* est en outre très variable.

L'accès aux ressources, aux droits et au pouvoir est distribué de manière inégale entre les femmes et les hommes, l'inégalité se fait sentir à tous les niveaux et dans tous les groupes sociaux.

Les stéréotypes restent prégnants. Il est plus facile de modifier des faits de nature que des stéréotypes culturels. Dans l'inconscient collectif s'est forgé une légitimation du pouvoir masculin sur les femmes, avec la violence comme instrument, on admet au nom d'un relativisme dit « culturel » mais concernant des coutumes ou des traditions religieuses que les femmes soient privées d'un certain nombre de droits fondamentaux (disposer librement d'elles-mêmes, de leurs corps, de leurs actes et de leurs esprits).

Le but des politiques d'égalité femmes-hommes est que les femmes et les hommes aient les mêmes possibilités, les mêmes droits et les mêmes responsabilités dans tous les domaines. Que les femmes soient actrices de leur vie.

3 parties

1-L'égalité femmes-hommes, principe fondamental et pilier de l'Union européenne

2- Les domaines où les tentatives de régression sont les plus importantes

3 La crise économique financière et sociale : fenêtres d'émancipation ou menaces de régression ?

1- L'égalité femmes-hommes, principe fondamental et pilier de l'Union européenne

Dans le modèle de société européenne auquel nous aspirons, la réalisation de l'égalité femmes-hommes est non seulement une question de justice sociale et légale par rapport aux femmes, c'est également une question de démocratie et de droits humains, un facteur essentiel du développement humain durable. Tous les experts sont d'accord : la richesse d'un pays dépend de la place qu'occupe les femmes dans ce pays. C'est pour cela que malgré l'immense rente pétrolière, les populations des pays arabo-musulmans ne sortent pas de la misère.

Donc les valeurs de l'Union pour la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes doivent être promues, non seulement à l'intérieur de l'Union, mais aussi à tous les niveaux de ses relations avec le reste du monde.

Nous nous appuyons sur la déclaration universelle des droits humains (Hansa Mehta), le protocole de Palerme (système prostitutionnel), la convention CEDEF (Cedaw), la Plate-forme d'action de Pékin de 1995.

L'Union européenne est confrontée à des défis démographiques majeurs, comme le vieillissement de la population, le faible taux de natalité et les défis liés à l'immigration. Il est essentiel qu'une perspective de genre soit au coeur des réponses politiques, si nous voulons que nos sociétés relèvent ces défis avec succès. En même temps, les transformations et les tendances économiques actuelles (mondialisation, privatisations, libéralisation des échanges commerciaux, crise financière, etc.) ont des retombées sur les modèles sociaux européens et les services publics, ce qui a des conséquences importantes pour les droits des femmes et leur indépendance économique.

D'autres phénomènes et tendances politiques internes et internationaux, tels que l'augmentation de la traite des femmes dans un but d'exploitation sexuelle et la croissance des extrémismes religieux, représentent une nouvelle menace pour l'intégrité des femmes et leurs droits humains, en particulier leurs droits sexuels. En outre, les femmes se heurtent à des défis supplémentaires à l'échelle mondiale, comme le taux élevé de VIH/sida parmi les femmes et les petites filles, la prévalence de la violence physique et sexuelle masculine envers les femmes au sein de toutes les sociétés, la violation constante des droits humains des femmes dans les situations de conflit et de guerre ou encore la féminisation de la pauvreté dans le monde entier.

L'UE est tenue de remplir ses engagements au niveau international et de faire en sorte que l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes et de protection des droits humains des femmes soit complètement intégré dans toutes les politiques externes ainsi que les actions et les programmes européens concernés.

L'émancipation des femmes dépend de leur capacité à consentir, sortir de la servitude volontaire ou subie, par la maîtrise de leur désir d'enfants et leur autonomie financière en particulier possible grâce au travail salarié.

Les déséquilibres entre les femmes et les hommes influencent tous les domaines de l'existence. Afin de réaliser l'égalité femmes-hommes, il convient donc d'agir sur tous les fronts de la politique européenne.

Feuille de route 2006-2010

Domaines d'action prioritaire pour l'égalité entre les femmes et les hommes

1-Réaliser une indépendance économique égale pour les femmes et les hommes

Moins de 3% des plus grandes sociétés cotées en bourse sont dirigées par des femmes

CA 89% d'hommes (Norvège, 43% des sièges dans les conseils d'administration)

Hommes décident de la politique monétaire rôle des testostérones Gouverneurs de toutes les banques centrales des H, instances de décision 83% d'hommes

2-Améliorer la conciliation du travail, de la vie privée et familiale

3-Promouvoir la participation des femmes et des hommes sur un pied d'égalité à la prise de décision (institution européenne 22% de femmes parmi les hauts fonctionnaires)

4-Eradication de la violence liée au sexe et de la traite des personnes

5-Eliminer les stéréotypes liés au genre dans la société

6-Promotion de l'égalité entre les sexes en dehors de l'UE

2- Les domaines où les tentatives de régression sont les plus importantes

Dans le même temps, en France, comme dans toute l'Union européenne, **la dissolution des revendications des femmes** contre les discriminations subies, parmi d'autres discriminations, inacceptables évidemment, mais catégorielles, pensant les femmes comme un groupe minoritaire alors que nous ne sommes pas une catégorie, mais l'une des deux formes que revêt l'espèce humaine. Et... majoritaire en nombre.

La directive européenne, traduite par les parlementaires français, concernant les discriminations n'évoque que celles dues au handicap, à l'âge, à la préférence sexuelle et à la religion. Les discriminations envers les femmes ne sont plus nommées, donc elles risquent de ne plus être retenues dans les programmes d'actions européens. Confusion sur des caractéristiques subies et des choix intimes comportementaux, revendiquées ou dépourvues de fondement. La minorité religieuse n'a aucun sens en France, puisqu'il n'y a pas de religion officielle, à moins qu'il s'agisse de protéger les sectes. Si les mêmes discriminations (différence de rémunération, difficultés d'accès au logement) sont subies par des personnes non catégorisées, elles ne peuvent pas prétendre à la protection de l'Europe.

La vigilance s'impose sur le risque de destruction du lien social. Ces directives font émerger les différences, les radicalisent. Or conduire les personnes à se considérer comme victimes de

discrimination est contraire aux principes républicains qui considèrent les citoyens et citoyennes, comme acteurs de leur vie, aptes à comprendre et capables de vouloir.

Paradoxe et perte de sens : Lutter contre les discriminations consiste-t-il à ériger des murs ou favoriser le lien social ? Inciter au repli communautaire, par viscosité clanique, sur une identité particulière, ou à favoriser l'accès de tous et toutes aux droits communs, décidés par les représentants élus pour légiférer.

La présence de lobbies communautaristes au parlement européen est inquiétante. Eglise polonaise 1^{er} bénéficiaire de la PAC, 50 lobbyistes à Bruxelles, les nouveaux entrants, Pologne et Malte surtout, où même le divorce est interdit, exigent de ne pas satisfaire aux « obligations » concernant les droits des femmes de l'Union Européenne. Pour que l'Irlande vote oui au referendum, les pays européens ont déclaré que l'Irlande ne serait pas contrainte à mettre en place le droit à l'avortement.

Quel peut être le devenir d'obligations qui ne sont pas obligatoires ? Pourquoi certains pays, bénéficiaires des fonds européens ont le droit de ne pas respecter les principes fondamentaux universels ? Pourquoi d'autres comme la France qui sont contributeurs nets, c'est-à-dire les payeurs, devraient accepter des directives contraires à la République laïque et sociale, à commencer par la dérégulation des services publics.

La laïcité est aussi garante des droits des femmes et de l'égalité en droits, devoirs et dignité des femmes et des hommes. Contraception, avortement, refus des violences ethnicistes, de l'oppression religieuse et/ou communautaire en sont les applications.

Or la Charte des droits fondamentaux réintroduit la religion dans l'espace législatif. L'Europe d'inspiration conservatrice-libérale ou social-démocrate manifeste une complicité coupable envers les intégrismes religieux ou financiers.

La mise en cause des Lumières, avec les moyens financiers des multinationales religieuses et sectaires, est évidente : créationnisme, impostures des fausses sciences, antirationalisme ont des ramifications internationales bien connues.

Pour réagir à ces tentatives de régression, l'instrument efficace est la laïcité. La laïcité et son corollaire la neutralité de l'Etat et des services publics permettent de réagir lorsqu'un groupe ethnique, réclame des droits différents pour leur communauté, en particulier lorsqu'il y a atteinte aux principes d'égalité hommes/femmes. La loi est la même pour tous et toutes.

Pas de droits différenciés selon l'appartenance à une religion ou une idéologie. Dans les pays communautaristes ou multiculturalistes démocratiques, l'Etat n'est plus la seule source de la loi, et ce n'est pas l'individu qui est sujet de droit, mais sa communauté d'appartenance. Ceci au nom du droit paroxystique des droits individuels, tel le droit de s'opposer à la loi si elle ne respecte pas sa religion. La liberté religieuse serait au dessus des lois.

Le multiculturalisme pense pouvoir organiser la coexistence pacifique des religions et des communautés dans le cadre d'une tolérance réciproque. L'Etat accepte donc les fondamentalismes en espérant que ceux-ci s'abstiendront de tout prosélytisme et toléreront les autres communautés. Or aussi bien les Canadiens que les Néerlandais reconnaissent aujourd'hui que ce n'est guère dans la nature des fondamentalistes de tolérer l'autre.

3 La crise économique financière et sociale : fenêtres d'émancipation ou menaces de régression?

L'égalité entre femmes et hommes, principe de base de l'Union Européenne mais aussi ligne directrice des préconisations du Conseil de l'Europe est-elle réellement appliquée dans tous les pays et se traduit-elle par des politiques concrètes sur tout le continent, aussi bien dans l'UE que dans les ex Républiques de l'Union Soviétique ?

Il convient de relier la participation des femmes dans les secteurs économiques et financiers à la longue marche des femmes vers l'égalité en droits, devoirs et dignité avec les hommes. Le combat féministe, tel qu'orienté par Simone de Beauvoir : les principes républicains, issus de la Révolution Française, liberté, égalité, fraternité, laïcité concernent également les femmes. En France, mais aussi ailleurs. La France, seul pays dont la représentation officielle est Marianne, une femme émancipée.

Dans le contexte de crise financière, économique et sociale, la tentation de marginaliser les activités économiques des femmes, de les utiliser comme variable d'ajustement est grande.

Les politiques de récession, dites politiques d'ajustement du FMI, de l'UE, de l'OMC se traduisent par des coupes dans les services publics, notamment sociaux. Or les femmes sont majoritaires dans les effectifs des fonctions publiques (en France : 51% Fonction publique d'Etat, 60% dans la Territoriale, 75% dans l'Hospitalière). Les services publics à la petite enfance, l'aide aux femmes isolées en pâtissent (y compris en Suède dans les années 90, lors de l'ajustement).

3.1 Analyser la situation

La crise économique, financière et sociale actuelle est différente des récessions précédentes. Les femmes sont largement étrangères à son origine mais elles sont menacées d'en subir de manière disproportionnée les effets qui remettent en cause le modèle social européen. En raison des acquis menace de régression des droits conquis et/ou stagnation dans ce qui reste à parcourir pour que les droits formels existants soient réellement exercés.

Les dépenses sociales contribuent à compenser les inégalités économiques et sociales entre les femmes et les hommes. Les diminuer toucherait avant tout les femmes qui constituent l'écrasante majorité des bas salaires.

La crise est sexuée dans ses **caractéristiques** et dans ses **effets**.

Avant de chercher les solutions, il est indispensable d'analyser la situation, les problèmes actuels et leurs causes, avec une lecture qui prend en compte les rapports sociaux de sexe, ce qui est appelé communément le genre, par transposition du mot *gender* des Anglo-saxons.

Le monde bancaire est déséquilibré entre les *traders overdosés* à la testostérone ou à d'autres excitants et la faible présence des femmes dans le monde de la finance et de la spéculation : **Pas une seule femme** parmi les gouverneurs des **banques centrales** des États membres de l'UE, **une seule femme** parmi les six membres du conseil exécutif du Conseil d'administration de la **Banque centrale européenne**.

Les femmes ne sont pas des rentières, elles détiennent seulement 1% du patrimoine mondial, perçoivent 10% des revenus de la planète, on ne s'étonnera pas qu'elles représentent 70% des pauvres du monde (OMC 2009). Le visage de la pauvreté est féminin !

Or les femmes représentent à elles seules la plus grande force de croissance économique de la planète. Elles ont contribué à l'expansion économique plus que les nouvelles technologies ou les marchés émergents de la Chine et de l'Inde combinés.

Il est indispensable d' :

- ✓ Elaborer de **politiques adaptées** qui associent les femmes dans les réponses apportées tant dans les **plans de relance** que dans les **phases de transition** qui s'ensuivent
- ✓ **Investir dans l'infrastructure sociale** pour alléger la charge qui pèse de façon disproportionnée sur les femmes afin de leur permettre de participer pleinement à tous les domaines de la vie économique, financière, sociale et politique.

3.2 Des bonnes pratiques : Sorties de la crise par la présence des femmes dans les instances décisionnelles.

Les experts parlent de critères sexo-spécifiques et montrent l'importance de l'activité économique des femmes pour la société dans son ensemble. Mais a-t-on vraiment besoin d'experts pour réaliser

que se priver des ressources, des innovations scientifiques et techniques générées par la pleine participation des femmes à tous les niveaux professionnels est stupide.

Des experts parlent également de sortie intelligente de la crise par la participation des femmes à la prise de décision dans la sphère économique et financière. Mais attention au piège « Allo maman bobo ». Des parasites de casino cassent l'économie et on demanderait aux femmes de la soigner, les enfermant à nouveau dans le « care », hypocritement. Si elles y arrivent tant mieux, on pourra recommencer à casser les jouets. Si elles n'y arrivent pas, ce ne sont que de pauvres femmes, elles n'ont pas les qualités requises des requins.

L'entrée massive des femmes sur le marché du travail a profondément bouleversé l'organisation sociale, les modes de vie des familles, mais aussi la façon de produire et de consommer.

Les grandes conquêtes législatives sont derrière nous mais la réalité résiste aux lois.

Pour sortir de la crise :

- Remettre en cause les outils de calcul de cette croissance.
- Agir sur 3 axes : organisation du temps, la qualification des emplois de service à la personne et la mixité dans le monde professionnel

Terrain de l'égalité est l'identité de l'Europe, de sa différence avec la plupart des autres parties du monde, une différence dont elle peut s'enorgueillir, et qui est aujourd'hui un élément de son attractivité.

Après 40 ans d'efforts, en cette période de crise économique, il ne faut pas lever le pied mais au contraire profiter des changements pour appuyer sur l'accélérateur. Mixité des emplois, professionnalisation des emplois de service à la personne, temps pour la famille. Le Comité Economique et social européen propose ces trois pistes pour continuer à progresser sur le chemin de l'égalité des sexes. Parce qu'agir pour l'égalité, c'est agir pour l'emploi, pour davantage d'emplois, pour de meilleurs emplois.

Refuser le « care », l'abus de microcrédits précarité et usure, passer au mésocrédit (5 000 à 30 000 €), vérifier que l'aide internationale arrive bien aux personnes concernées, en particulier dans les Etats corrompus qui n'arrivent pas aux personnes.

Laïcité pour éradiquer les traditions néfastes, imposées sous prétexte religieux, en s'appuyant sur la Déclaration Universelle des droits humains, la Convention CEDEF et la Plate-forme d'action de Pékin.

Aux victoires acquises hier, devant incessamment être défendues, comme le droit à l'avortement, s'ajoute les **nouveaux combats** pour l'autonomisation des femmes par le travail et l'égalité professionnelle : les écarts de salaires, le temps partiel subi, le harcèlement au travail, la question des retraites, le congé parental...

Conclusion

Les défis du XXI^e siècle ne peuvent être surmontés en ignorant ou en écartant la moitié de la force créatrice et d'innovation de l'humanité.

Cette conquête, cette nouvelle frontière suppose de désintégrer les schémas traditionnels, les rôles sociaux, économiques et politiques assignés. Einstein disait « les préjugés sont plus difficiles à désintégrer que l'atome. ».

Tout ce qui diversifie les accès aux métiers et aux activités économiques et de recherche pour les femmes est donc à promouvoir.

De façon générale, il faut construire une organisation sociale positive au regard de la parité et de l'égalité femmes/hommes. Introduire une dimension de genre dans les analyses de la société et de l'Histoire, dans les propositions et conceptions des politiques, dans les revendications et les évaluations.

Des outils efficaces

- 1- Il faut prendre en compte le principe d'égalité/parité dans les politiques publiques, les politiques macro-économiques, notamment budgétaires, des retraites, des transferts, du marché du travail : de la conception ex ante à l'évaluation ex post.

On en est loin malgré quelques efforts (par exemple la budgétisation axée sur l'égalité des sexes, en Australie ou en Scandinavie).

Cette prise en compte doit porter sur les dépenses, mais aussi sur les prélèvements, les recettes et les effets. Les plans « dits de stabilisation » à cet égard ne sont pas des progrès.

- 2- Les procédures d'évaluation ne peuvent, pas plus que les décisions, être laissées aux clubs des (vieux) mâles.

Seule la parité dans toutes les instances décisionnelles pourra faire exploser ce qui n'est ni plancher de glu ni plafond de verre mais des blockhaus du système politique.

- 3- La politique scientifique mérite une attention particulière à 2 égards :
 - Accès des femmes aux postes scientifiques de tous niveaux
 - Objectifs de recherche liés à l'émancipation des femmes contre les obscurantistes (pilule contraceptive, découverte majeure pour les femmes et la démographie, mais pas de prix Nobel pour Pincus et Luis E. Miramontes)
- 4- Enfin, insistons sur la dimension universaliste de nos combats. La conception républicaine issue de 1789 et de l'universalisme révolutionnaire ne doit certes pas s'appliquer uniquement dans l'espace Français ou francophone, mais avec les principes de liberté, égalité, fraternité et laïcité, elle correspond à des repères forts et dynamiques pour toutes les personnes qui veulent être acteurs ou actrices de leur vie, des citoyens aptes à juger et capables de vouloir.

Il convient de prolonger ces principes par la parité des conditions entre les femmes et les hommes